

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°24 Réunion du 20 mars 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL

COUPES COTE D'AZUR :

COUPE SENIORS :

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

FC MOUGINS 2	6 / 2	ASVF 1
SC MOUANS SARTOUX 2	1 / 4	USCA 1
<i>Commission Sportive 17.03.25 :</i>	<i>3 / 0</i>	
FC ANTIBES JUAN 1	0 / 2	ESCR 2
ES BAOUS FOOT 1	2 / 2	ES ST ANDRE 1
	T.A.B. 6 / 7	

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES ½ FINALE : **ESCR 2 – ES ST ANDRE 1 – FC MOUGINS 2 – SCMS 2 –**

À la suite de la réunion de la Commission Sportive en date du 17 mars, qui donne match perdu par pénalité au club de l'USCA, le club SCMS est qualifié.

Ce jour, il a été réalisé le tirage des ½ finales qui se dérouleront le 30 mars prochain :

ESCR 2	/	SCMS 2
ES ST ANDRE 1	/	FC MOUGINS 2

Les clubs recevant sont priés de nous faire parvenir les horaires de ces rencontres dans les meilleurs délais.

COUPE U18 MICHEL KITADBJIAN :

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

ESCR 1	8 / 0	STADE LAURENTIN 1
USCA 1	4 / 2	USONAC ST ROCH VN 1
AS MONACO FC 22	1 / 1	ESSNN 1
	T.A.B. 5 / 3	
O. SUQUETTAN 1	2 / 2	FC BEAUSOLEIL 1
	T.A.B. 1 / 4	

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES ½ FINALE :

ESCR 1 – USCA 1 – AS MONACO FC 2 – FC BEAUSOLEIL 1

Ce jour, il a été réalisé le tirage des ½ finales qui se dérouleront le 6 avril prochain :

FC BEAUSOLEIL 1	/	ESCR 1
AS MONACO FC 2	/	USCA 1

Les clubs recevant sont priés de nous faire parvenir les horaires de ces rencontres dans les meilleurs délais.

COUPE U16 PIERRE OLIVARI :

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

ESSNN 21	2 / 1	FC BEAUSOLEIL 21
ASCC FOOT 21	8 / 1	FC CARROS 21
USCBO 21	3 / 2	US PEGOMAS 21
USCA 21	4 / 0	SCMS 21

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES ½ FINALE :

ASCC FOOT 1 – USCBO 1 – USCA 1 – ESSNN 1

Ce jour, il a été réalisé le tirage des ½ finales qui se dérouleront le 6 avril prochain :

ESSNN 1	/	USCBO 1
ASCC FOOT 1	/	USCA 1

Les clubs recevant sont priés de nous faire parvenir les horaires de ces rencontres dans les meilleurs délais.

COUPE U14 CHARLES AGNELLI :

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

USCA 21	0 / 1	ASCC FOOT 21
VSJBFC 21	8 / 3	FC CARROS 21
ASTAM 21	2 / 0	FC MOUGINS 22
ESSNN 21	3 / 1	RC PAYS GRASSE 21

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/2 FINALE

ASTAM NICE 21- ASCC FOOT 21 - VSJBFC 21 – ESSNN 21

Ce jour, il a été réalisé le tirage des 1/2 finales qui se dérouleront le 13 avril prochain :

VSJBFC 1	/	ESSNN 1
ASCC FOOT 1	/	ASTAM 1

Les clubs recevant sont priés de nous faire parvenir les horaires de ces rencontres dans les meilleurs délais.

COUPE ROBERT GRILLO:

RESULTATS DES 1/4 DE FINALE : (SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS)

CS VESUBIE	2 / 0	ASPTT CAGNES
GRPT EMPLOYE MUNIC.	1 / 2	FC MUNICIPAUX CAGNES/MER
AS STELLA CORSA N	5 / 1	HOSPITALIER ANTIBES
AFTER	3 / 5	AMADEUS A.A.

EQUIPES QUALIFIEES POUR LES 1/2 FINALE

AMADEUS .A – AS STELLA CORSA N– CS VESUBIE – FC MUNICIPAUX CAGNES/MER

Ce jour, il a été réalisé le tirage des 1/2 finales qui se dérouleront le 29 mars prochain :

ASSCN STELLA CORSA	/	CS VESUBIE
FC MUNICIPAUX CAGNES/MER	/	AMADEUS

Les clubs recevant sont priés de nous faire parvenir les horaires de ces rencontres dans les meilleurs délais.

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

Le Secrétaire de séance :
M. Jean Louis REBAUDO